

# MUNICIPALITE DE LA NEUVEVILLE

Séance du Conseil général du 2 décembre 2021

## 11. Programme de législature du Conseil municipal 2021-2024 : information (C. Frioud Auchlin)

---

La Neuveville, idéalement située entre le lac et les contreforts du Jura, doit préserver sa qualité de vie exceptionnelle pour le bien-être de ses habitants.

D'une manière générale, le Conseil municipal vise à rassembler les forces de la commune et à insuffler un nouvel élan pour tendre au bien-être commun et non au règlement de souhaits personnels et isolés. Il entend que les règles établies soient respectées et il soutiendra son administration dans ce sens. Il tient à favoriser un esprit constructif, collégial et solidaire.

A l'heure de la réorganisation de la Berne francophone, consécutive au départ de Moutier dans le canton du Jura, La Neuveville doit se positionner dans le Jura bernois auquel nous appartenons politiquement et dans la région intercantonale dans laquelle nous vivons. Le Conseil municipal y veillera.

Ce programme de législature est porté par une vision d'avenir. Il doit accompagner et orienter les actions du Conseil municipal durant les quatre ans cette législature, qui a déjà débuté, pour maintenir la qualité de vie à La Neuveville en développant tant des services rendus nécessaires par l'évolution de la société qu'un entretien et un développement des infrastructures existantes.

Le présent programme de législature constitue un instrument essentiel pour tendre à une gestion politique efficace de notre localité ainsi qu'à son bon fonctionnement. Il sera une feuille de route importante. Les objets à traiter au quotidien sont nombreux et constituent une part essentielle de l'activité du Conseil municipal avec une administration dont l'activité régulière est intense. Dans ce contexte, il convient de relever quelques dossiers particuliers sur lesquels le Conseil municipal se penchera ou s'est déjà penché. Ils sont mentionnés ci-dessous dans un ordre aléatoire.

Le nouveau plan d'affectation local (PAL) et son règlement de construction communal devront être finalisés. Ils permettront de valoriser le territoire communal en milieu urbain dense accompagné de services et d'espaces publics de qualité. Le PAL permettra aussi de repenser et d'étudier le centre-ville et ses places du Marché/Gare, y compris une rénovation de l'immeuble de la gare qui abrite le Centre d'animation de jeunesse (CAJ). Le PAL et les réglementations qui en découleront devront apporter une réponse la plus complète possible au stationnement en centre-ville. Aussi, la réflexion devra porter sur la mobilité qui doit être pensée afin que cohabitent piétons, vélos, transports publics et véhicules privés.

La gestion des déchets sera aussi à l'ordre du jour. Il sera question de réfléchir à l'ensemble de cette problématique et particulièrement à l'avenir de la déchetterie.

A cela s'ajoutent des investissements incontournables dans les infrastructures comme dans l'assainissement et la modernisation du sous-sol ainsi que l'assainissement du réseau d'électricité.

De ce fait, un planning d'entretien des bâtiments, comme la réfection des immeubles de la rue des Mornets sera mis en place et il s'agira d'obtenir la certification énergétique CECB pour les bâtiments concernés.

Tout cela ne pourra pas se faire sans une stratégie énergétique tournée entre autres vers la labellisation de Cité de l'énergie.

Le dossier du tourisme sera également à l'ordre du jour de cette législature. Des décisions importantes devront être prises sur la vision et le développement de ce secteur avec en particulier la mise en place d'un bureau d'accueil touristique digne de ce nom.

La Neuveville ne pourrait pas se décliner sans sport ni culture. Les sociétés locales dans leur ensemble seront toujours soutenues par la Commune dans la mesure de ce qui est possible. Le Schlossberg et son ouverture au public feront aussi l'objet d'une attention particulière.

Pendant ces quatre ans, le Conseil municipal entend contribuer à la cohésion sociale en soutenant les habitants les plus fragiles de la Commune, notamment par le maintien d'un service social régional de proximité. Le bien vivre ensemble est une priorité. Il s'agira de répondre aux défis liés à la modification des modes de vie ainsi qu'au vieillissement de la population. En ce sens, il faudra aussi œuvrer à un concept de politique du 3<sup>e</sup> âge, sans oublier les familles qui se verront offrir des extensions d'horaires de l'école à journée continue pendant une partie des vacances solaires.

Les compétences financières des organes communaux datent d'il y a plus de 20 ans. Les coûts des services et des prestations de tiers ont pris l'ascenseur partout. Pour permettre une gestion communale plus efficiente, il conviendra de les réviser au cours de cette législature.

Du côté de l'administration municipale, la facilitation de la gestion documentaire est en marche. Le partage d'informations interservices et la conservation à long terme des dossiers numériques par l'implémentation d'un système de gestion électronique des documents (GED) dans l'ensemble de l'administration est en cours de réalisation.

CONSEIL MUNICIPAL